

**Annexe 2 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS  
FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU DEPARTEMENT DU  
LOIRET**

*Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015*

## **Contexte**

En 2022, le Conseil départemental du Loiret évoluera dans un contexte d'incertitude, marqué notamment, par la fin du « quoi qu'il en coûte » annoncé par l'Etat. Le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF) n'engage pas de changement de paradigme pour les collectivités locales. Celui sur le Financement de la Sécurité Sociale introduit des aménagements substantiels de dispositifs intéressants les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), pour partie compensée. La question de la résorption de la dette publique est renvoyée au prochain PLF.

Par ailleurs, ne disposant plus de marge de manœuvre pour augmenter ses recettes avec la perte de l'autonomie fiscale, le Département sera plus que jamais, tributaire de la dynamique des DMTO.

Dans ce contexte, le budget primitif 2022 soumis au vote de l'Assemblée départementale traduit, la volonté du Département du Loiret de poursuivre son action à l'égard des territoires et des Loirétains, en cohérence avec les objectifs de son nouveau projet de mandat 2021-2028.

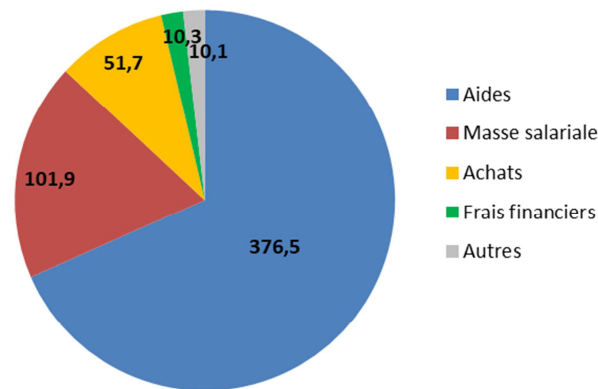
Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département sera présent sur le terrain en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et des Loirétains et en soutenant les projets locaux.

- 1 Un budget de 781,5 M€ (en hausse de +6,8%) traduisant à la fois une augmentation des dépenses de fonctionnement (+4,9%) et des dépenses d'équipement (+18,4%)**

### ***1.1 Faits significatifs en dépenses***

#### **1.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget annuel**

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 550,5 M€ au BP 2022, soit une augmentation de +4,9% par rapport au budget primitif 2021



#### Les aides : 376,5 M€ (+6%)

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) enregistrent une hausse de +6,3M€ en 2022 pour atteindre 183,1 M€ (+3,5%), avec une augmentation plus marquée pour l'APA (+13,5%).

Les frais d'hébergement (116,9 M€) repartent à la hausse avec +7,7%, dont +25,7% pour la politique enfance.

Les contributions obligatoires (30,3 M€) sont en progression (+6,2%), du fait notamment de l'intégration de la prime de feu dans la contribution versée au SDIS.

Les subventions de fonctionnement (20,6 M€) sont en augmentation (+19,1%), en lien avec les subventions prévues dans le domaine de l'enfance (Loi Taquet et Plan pauvreté) et de celles pour la politique d'autonomie (développement de l'habitat inclusif PA/PH et conférence des financeurs).

Les autres charges de gestion courante (25,6 M€) enregistrent également une hausse (+7,6%).

#### Les charges de personnel : 101,9 M€ (+0,7%)

L'évolution de la masse salariale est maîtrisée malgré le Glissement Vieillesse Technicité, l'impact en année pleine du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), les recrutements prévus dans le cadre du projet de transformation des politiques sociales et ceux anticipés de travailleurs sociaux dans le domaine de l'enfance.

#### Les achats : 51,7 M€ (+8,5%)

Cette catégorie de dépenses est constituée de nombreux postes dont les principales évolutions constatées sont dues à l'évolution du coût des matières premières et du prix de l'énergie.

#### Les frais financiers : 10,3 M€ (-4,6%)

La baisse des frais financiers se poursuit avec une évolution de -4,6%, grâce à l'optimisation de l'encours de dette et à la souscription de nouveaux emprunts à des taux d'intérêts très performants.

### **1.1.2 Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors remboursement de la dette)**

Les dépenses d'équipement (197,5 M€) sont maintenues à un niveau élevé afin de conforter le développement du territoire.

En 2022, le Département investira massivement sur le territoire en tant que maître d'ouvrage (144,4 M€) pour contribuer notamment à la réalisation de la déviation de Jargeau (30,2 M€), à la construction du bâtiment des archives (24,3 M€) et à l'entretien du canal d'Orléans (10,4 M€). Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (34,4 M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (19,1 M€) pour la réalisation de leurs projets. Enfin, les avances versées aux délégataires dans le cadre du déploiement du THD s'élèveront à 16,3 M€.

## **1.2 Faits significatifs en recettes**

### **1.2.1 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement (617,9 M€) évoluent au global de +38,7 M€ (+6,7%) de BP à BP. Dans un contexte de stabilité de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF), l'évolution constatée s'explique principalement par :

- L'augmentation du produit des DMTO (+20 M€) et de la taxe d'aménagement (+5,3 M€), en lien avec la dynamique du marché de l'immobilier ;
- La hausse des recettes CNSA - APA (+6,2 M€), visant notamment à compenser les revalorisations tarifaires et salariales dans les SAAD ;
- Un rebasage des recettes de péréquation (+3,1 M€), calés sur les montants effectivement perçus en 2021.

### **1.2.2 Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 163,5 M€. Le BP 2022 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 112,7 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement non couvertes par les recettes propres d'investissement de 50,9 M€ et par l'autofinancement net de 34,2 M€.

## **2 Une dette sécurisée et maîtrisée**

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette est de 479,6 M€ soit une baisse de -0,7% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La stratégie de financement du Département vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire aux meilleures conditions financières.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Dans cette optique et afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique d'endettement, le Département poursuivra en 2022 son financement directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.